



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/133/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT
Conseiller Juridique

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête devant le Tribunal Administratif de Toulon n° 2301997 en annulation de l'arrêté du 6 mars 2023 délivrant le permis de construire n° PC 083 137 23 C0007.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **19 SEP. 2023**

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **20 SEP. 2023**

PUBLIE LE **20 SEP. 2023**



Acte à classer

2023133AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-20T11-20-46.01 (MI247607911)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230919-2023133AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/133/A.J. - Requête de
le Tribunal Administratif de Toulon n.2301997 en annulation
de l'arrêté du 6 mars 2023 délivrant le permis de construire
n. PC 083 137 23 C0007

Date de décision : 19/09/2023



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : DAF SC DECI 2023 133 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 20/09/23 à 11:20

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 20/09/23 à 11:20

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 20/09/23 à 11:25